

Genève, le 20 août 2013

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### « Cyclotris » : sous le vernis, la précarité !

Un « partenariat social et écologique » a été mis en place entre la Ville de Carouge et l'association Partage en 2009, concernant la levée des déchets ainsi que des encombrants dans le Vieux-Carouge. Partage emploie une cinquantaine de personnes en emplois de solidarité (EdS), qui constituent l'immense majorité de son personnel. Une dizaine d'entre eux sont affectés à la levée des déchets et des encombrants dans le Vieux-Carouge, au moyen des « Cyclotris », des triporteurs électriques et écologiques. Conformément à la loi en matière de chômage (LMC), ces personnes en EdS perçoivent un salaire de 3'225.- francs bruts – ou de 3'725.- francs bruts si elles bénéficient d'un CFC – pour un plein temps. Ces salaires sont bien inférieurs aux salaires en vigueur au sein de la voirie communale.

Le SIT et Solidarités dénoncent l'utilisation d'EdS dans les services publics. Ce « partenariat » est en réalité **un cas exemplaire de sous-traitance, à un organisme privé de « l'économie sociale et solidaire », doublée d'une sous-enchère salariale, d'une tâche relevant du domaine public** et qui, jusque là, était prise en charge par la voirie communale. **Ces emplois remplacent de vrais postes de travail que la commune de Carouge est sensée pourvoir.** A la place, on utilise des emplois de solidarité, sous-payés et non formés.

Les EdS ont été pensés et créés pour le marché « complémentaire » de l'emploi<sup>1</sup>. Or, les activités de voirie d'une commune genevoise ne relèvent pas du marché complémentaire de l'emploi. La levée des déchets et des encombrants fait au contraire partie des activités indispensables au fonctionnement d'une ville et ne peuvent en aucun cas être « délaissées » ou « délocalisées », voire « jugées insuffisamment rentables ». Elles font donc partie du marché du travail « ordinaire » et doivent être prises en charge par la municipalité. D'ailleurs, la Ville de Carouge ne pourrait pas engager directement des employés en EdS pour effectuer ses tâches de voirie puisque, comme le prévoit l'article 45F LMC « *des collectivités publiques [...] peuvent [...] être mandatées [pour engager du personnel en EdS] pour autant que les emplois ainsi créés servent à développer des prestations nouvelles en faveur de la population et qui n'entrent pas dans le cadre de leurs activités ordinaires* ». **Ce « partenariat » constitue donc également un détournement de la loi.**

Le SIT dénonce également les conditions de travail des conducteurs de Cyclotris, très problématiques, notamment en terme de santé, de sécurité et d'hygiène. En effet, nombre d'entre eux souffrent de graves problèmes de dos. Et pour cause : les Cyclotris ne possédant pas de système de chargement et déchargement électrique, les employés doivent plonger dans les containers pour en extraire les sacs poubelle – parfois très lourds et dégoulinants – pour les jeter un à un dans le Cyclotri (qui a des bords assez haut). Ensuite ils pédalent jusqu'à la voirie où ils doivent ressortir les sacs à la main, un par un, pour les jeter dans la benne. De même pour les encombrants : certains meubles étant trop grands pour entrer entièrement dans le Cyclotri, l'employé est contraint de casser le meuble sur le trottoir, sans outils spécifiques, avant de pouvoir le faire entrer dans le Cyclotri.

<sup>1</sup> Voir la définition sur le site de l'OCE : <http://www.ge.ch/occe/glossaire.asp#6>

On peut aussi noter l'absence de vestiaires et de douches pour se changer après avoir passé la journée dans les ordures, le travail du dimanche sans aucune forme de compensation, l'accès limité à la « banque alimentaire » de Partage (récupération des invendus et produits périmés), pour des raisons d'hygiène (!), à laquelle les autres employés de Partage ont accès, etc.

De plus, alors que le partenariat entre la Ville de Carouge et l'association Partage reposait au départ sur l'encouragement à la formation et la requalification professionnelle des EdS conducteurs de Cyclotris, aucune formation n'est octroyée à ces employés, hormis une demi-journée de familiarisation avec le Cyclotri (conduite, entretien minimal).

**Nous dénonçons aujourd'hui un système qui, au prétexte d'écologie et de réinsertion sociale, impose à des chômeurs en fin de droit des conditions de travail épouvantables faisant fi des progrès technologiques actuels, qui nuisent à la santé des travailleurs – tant sur plan physique que psychique – et associées à des salaires de misère.**

On ne peut que s'interroger face à l'évolution d'entreprises telles que Partage se réclamant de l'économie « sociale et solidaire » (ESS): active uniquement dans le domaine de la banque alimentaire au départ, Partage ne cesse de grandir et de se diversifier dans des secteurs disparates (voirie, nettoyage de graffitis dans des parkings, transport de nourriture, transport d'objets trouvés pour la police genevoise, etc.) à grands renforts de subventions publiques et de main d'œuvre bon marché, précaire et corvéable à souhait. Nous nous inquiétons de voir que Partage vend ses services à de plus en plus de communes genevoises, de fondations et d'entreprises sous forme de contrats de prestations. Or, cette association de « l'économie sociale et solidaire » n'a rien de social ni de solidaire à l'égard de son personnel en emplois de solidarité.

Face à ces constats, le SIT et SolidaritéS dénoncent la situation. Le Conseil administratif de la Ville de Carouge a déjà été interpellé. Le Service des EdS a également été interpellé à de nombreuses reprises, sans que cela n'ait aucun effet.

#### Nous demandons :

- La cessation du « partenariat social et écologique » entre la Ville de Carouge et d'autres communes du Canton et l'association Partage tel que mis en place actuellement ;
- La réinternalisation des services de levées de déchets et de débarrassage des encombrants au sein du service de voirie communal ;
- L'engagement fixe, au service de voirie communal, d'employés de Partage, afin de leur permettre de conserver un emploi, mais avec des conditions de travail et salariales correctes ;
- De vraies possibilités de formation pour les employés de Partage en emplois de solidarité, dans le but de favoriser et d'encourager leur retour sur le marché du travail ordinaire ;
- Des garanties d'amélioration des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité pour tous les employés de Partage ;
- Le remplacement des Cyclotris par des véhicules écologiquement mais également humainement soutenables, comme il en existe déjà sur les Villes de Genève et de Lancy et qui possèdent, au minimum, un système de chargement et déchargement électrique des ordures et autres objets ;
- Un suivi sérieux de la part de la Ville de Carouge sur ces différents points.

Un dossier de presse est disponible sur demande.

Pour le SIT  
Elodie de Weck, secrétaire syndicale  
Tel : 022 818 03 00

Pour SolidaritéS  
Jocelyne Haller